

Marseille, 26 mars.

Des lettres d'Alexandrie du 17, confirment la nouvelle du prochain voyage du vice-roi en Europe. S. A. partira positivement à la fin du mois de mai prochain. Les travaux de l'Isthme sont poursuivis avec une grande activité.
Les cotons sont en baisse. Le change est à 5.29 ou 30.

Berlin, 24 mars.

La Gazette de l'Etoile publie un circulaire du ministre de l'intérieur aux présidents supérieurs des provinces concernant les élections. Il y est dit entre autres : Le gouvernement est bien éloigné de restreindre d'une manière quelconque la liberté légale des élections ; il espère trouver dans les élections faites avec indépendance et sobres de toute influence l'appui nécessaire ; mais il ne peut pas renoncer à agir avec énergie par l'intermédiaire de ses organes afin que les principes qui le dirigent soient bien compris.

Alzei (Hesse-Darmstadt), 24 mars.

L'Assemblée du Nationalverein réunie ici, hier, au nombre de 4.000 personnes, a été dissoute par la police et s'est transportée, en cortège, jusqu'à un moulin près d'Alzei, dont les gendarmes lui interdirent l'entrée. L'Assemblée s'est ensuite retirée sur le territoire bavarois et a tenu séance à ciel ouvert.
Les résolutions adoptées sont une déclaration de sympathie pour le parti du progrès en Prusse, une protestation contre la violation du droit d'association et de réunion, et une résolution concernant les élections à la Chambre hessoise.

St-Petersbourg, 26 mars.

Le journal officiel publie un décret impérial contenant plusieurs prescriptions de nature à faciliter et à simplifier le régime de la censure. On vient, en outre, de nommer une commission chargée de la révision de la législation sur la presse.
La censure des œuvres des sociétés scientifiques est abolie.

Madrid, 25 mars.

Une convention approuvée par les commandants alliés avait suspendu les opérations de la guerre au Mexique, afin de négocier un arrangement. La Gazette annonce que le 23 mars, l'ordre a été envoyé au général Prim de négocier seulement après son entrée à Mexico.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

M. le ministre des finances vient de décider qu'à l'avenir les parents des élèves admis à l'Ecole des Arts et Métiers auront la faculté de verser le prix de la pension et du trousseau de ces élèves à la caisse du receveur général du département qu'ils habitent et même à celle des receveurs particuliers des arrondissements. Cette nouvelle marche, est-il dit dans le circulaire qui la prescrit, aura le double avantage de donner aux parents le moyen de faire eux-mêmes les versements et de recevoir immédiatement la pièce libératoire.

Par ordonnance de M. le Premier Président de la Cour impériale, les Assises du département du Nord pour le deuxième trimestre de 1862, s'ouvriront à Douai le lundi 5 mai prochain, sous la présidence de M. le conseiller Decaudevaine, assisté de MM. Courtin et Dannaux, conseillers.

On écrit de Douai, le 27 mars :
M. Mirès a été extrait hier matin de la maison de santé dans laquelle il se trouvait à Paris. Il est sorti à pied, escorté par

un brigadier de gendarmerie et un gendarme, tous deux en uniformes, et conduit à la gare du chemin de fer du Nord, d'où il est parti par le train de dix heures. Il est arrivé à Douai à quatre heures vingt minutes de l'après-midi. Une voiture de louage l'attendait à la gare pour le conduire à la prison St-Vaast.

Un examen pour l'admission des surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu le 19 mai 1862, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

La population du département du Nord était, en 1806, de 839,833 habitants ; elle est aujourd'hui de 1,303,380. L'augmentation est donc de 463,547 individus, c'est-à-dire la population moyenne d'un des 89 départements de l'Empire.

En 1856, au précédent recensement, la population était de 1,212,353 habitants. Jamais, à aucune époque, la statistique n'avait eu à enregistrer une augmentation aussi importante que celle de 91,000 âmes, qui s'est produite dans ces cinq dernières années. L'arrondissement de Lille, à lui seul, a 54,000 habitants de plus.

Le dénombrement de 1861 contient des notions curieuses sur la division de la population du département par professions, par nationalité, par culte, par âge, etc.

En voici quelques extraits :
Agriculture, 426,925. — Industrie textile (laine, coton, fil, soie, dentelles, etc.), 280,421. — Industrie extractive (mines, carrières, salines, etc.), 48,520. — Industrie du bâtiment, 62,651. — Industrie de l'alimentation, 85,480. — Industrie des transports, 39,723. — Habillement et toilette, 83,148.

Belges, 126,440. — Polonais, 100. — Italiens, 182. — Hollandais, 477. — Allemands, 753. — Anglais, 1,675.
Catholiques, 1,293,310. — Sectes diverses de protestants, 732. — Calvinistes, 5,161. — Luthériens, 517. — Israélites, 584. — Cultes non chrétiens, 20.

Les personnes âgées de 1 à 25 ans forment la moitié de la population, et celles de 26 à 101 l'autre moitié. Il n'y a qu'un centenaire ; 3 personnes ont 99 ans ; 9, 98 ans ; 8, 97 ans ; 9, 96 ans ; 13, 95 ans ; 28, 94 ans ; 47, 93 ans ; 68, 92 ans ; 74, 91 ans ; 116, 90 ans. On compte 1,000 personnes de 82 ans ; 2,000 de 80 ans ; 3,000 de 76 ans ; 4,000 de 74 ans ; 5,000 de 72 ans ; 6,000 de 71 ans.

Nombre des célibataires, 401,388 ; filles, 360,727 ; — personnes mariées, 459,726 ; — veufs, 29,924 ; veuves, 51,425.

Aliénés, 80 ; idiots, 253 ; gâteux, 146 ; aveugles, 375 ; sourds-muets, 139.
Le nombre total des ménages est de 306,272 ; celui des maisons, de 243,036, dont 79,380 sont encore couvertes en chaume.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 85 cent. à l'hectolitre.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
Au moment de la réouverture prochaine du Pré-Catelan de Lille, je crois devoir, dans l'intérêt du public, vous prier de donner place dans votre journal à une réclamation qui s'est souvent produite, et à laquelle il conviendrait que l'administration du chemin de fer du Nord voulût bien faire droit.
L'importance des rapports qui existent entre Lille, Roubaix et Tourcoing, mérite certainement qu'on accorde aux voyageurs qui se rendent journalièrement à Fives, la facilité de descendre au moment de l'arrêt, pendant le contrôle.

Pourquoi cette autorisation serait-elle réservée exclusivement aux personnes qui vont au Pré-Catelan ?
Les voyageurs que leurs affaires ap-

pellent à Fives devraient pouvoir jouir du même avantage, car rien ne doit empêcher d'entendre cette faveur à tous.

Je crois être l'interprète d'un grand nombre de personnes en vous priant, monsieur, de donner place à ma lettre dans votre journal ; j'ai d'ailleurs la certitude que vous réservez le meilleur accueil à toutes les observations qui intéressent nos concitoyens.

Agréez, monsieur, etc.

VOTRE ABONNÉ.
Roubaix, 26 mars 1862.

TOURCOING. — La police de Tourcoing a découvert les auteurs d'un vol de déchets. Bien que la quantité ne soit pas très considérable, on doit reconnaître l'importance de ces délits quand on songe que ces vols partiels finissent, accumulés et répétés souvent, par former un chiffre élevé.

Louise Voyer, femme Burbuze, âgée de 30 ans, sans profession fixe, et Charles Devoyly, âgé de 18 ans, ont été trouvés porteurs de 10 kilogrammes de bobines de laine filée.

Le sieur Eustache Mathy, âgé de 24 ans, forgeron à Tourcoing, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse en public, et tapage nocturne. Cet individu avait été trouvé en chemise dans la rue. Croquant être dans sa chambre à coucher, il s'y était déshabillé ; dans son ivresse, il avait pris les marches d'une porte pour son lit ; il trouvait seulement le lit un peu dur et accusait sa femme de ménage de n'avoir pas mis tous ses soins à en disposer divers éléments.

Seulement, comme les reproches qu'il adressait à cet être imaginaire étaient trop bruyants, il attira l'attention des agents de police qui voulurent lui procurer, au poste, un lit plus convenable à sa position. Alors commença une course qui ne manquait pas de pittoresque. Toujours en chemise, Mathy s'échappa, et distança complètement ceux qui le poursuivaient.

Le lendemain, il venait chercher ses vêtements au bureau de police où ils avaient été déposés.

On se montre depuis quelque temps très sévère pour ces cas d'ivresse, et l'on a raison. La misère est grande, et il est pénible de voir l'impertinence dissiper souvent une partie des secours qu'on s'efforce d'apporter chaque jour aux familles nécessiteuses.

Un suicide vient encore d'avoir lieu à Mouveaux. Un nommé Louis Testelin s'est pendu à son métier à tisser, le 23, vers onze heures du matin. Sa femme, qui revenait de la messe, trouva immédiatement la corde, mais il était trop tard, la mort était arrivée déjà.

A ce propos, nous ne saurions trop rappeler que l'opinion trop généralement répandue, qu'on ne peut secourir la victime avant l'arrivée de l'autorité, est un préjugé parfaitement stupide. Dans ce cas, si l'on risque d'encourir une peine quelconque, ce serait plutôt pour ne pas avoir secouru un homme en danger de mort, et que des secours, arrivés à temps, eussent peut-être sauvé.

SAINT-OMER. — Une pétition dont, voici les principaux passages, vient d'être adressée au Sénat par M. Desbesse, conseiller municipal de notre ville, pour réclamer la publicité complète des procès-verbaux des conseils municipaux, d'arrondissement et de département :

« Le gouvernement veut, et il a raison, que tous les français sachent ce qui se passe chez eux, du moins au Sénat, au Corps législatif. Des secrétaires, habiles à transcrire les paroles des orateurs, assistent aux séances de ces grands corps d'Etat, tout exprès pour faire connaître à la France tous les débats qui s'y élèvent

sur de très importantes questions, et les noms de ceux qui y prennent part.

Aussi, dans ces assemblées, chacun est responsable de ses actes, ainsi que cela doit être en tout et partout.

Mais, MM. les sénateurs, il n'en est point de même dans les autres assemblées, par exemple, dans celles des conseils municipaux, où les procès-verbaux des séances ne font pas mention des noms de ceux qui y parlent et prennent part aux discussions. De sorte que les procès-verbaux contenant les délibérations municipales ne sont point, pour ainsi dire, intelligibles, puisqu'ils ne font pas connaître les noms des membres qui ont parlé pour ou contre tels projets.

Je prends la très humble liberté de vous supplier d'exprimer votre opinion pour que celui qui prend la parole dans une assemblée municipale, comme dans celle des conseils d'arrondissement et de département, soit désigné par son nom dans le procès-verbal de la séance. A chacun la responsabilité de ses paroles, le courage de son opinion.

En maintenant le silence des noms de ceux qui parlent dans les séances des conseils municipaux, d'arrondissement et de département, les écrivains qui, dans cinquante à soixante ans, voudront écrire l'histoire locale, que trouveront-ils dans les procès-verbaux de ces séances ? Ils trouveront des membres sans nom qui auront délibéré, parlé pour ou contre tels projets, sans pouvoir nommer dans leur histoire aucun membre qui aura pris la parole, puisque ceux qui parlent dans ces séances gardent l'anonymat.

Que serait notre Histoire de France, si les procès-verbaux de nos anciennes assemblées ne portaient aucun nom de ceux qui y ont pris la parole ? Elle serait peu claire, peu intéressante et instructive, et surtout peu satisfaisante pour bien des familles.

BOULOGNE. — Un procès, porté en appel de justice de paix, devant le tribunal civil de notre ville, et relatif au traité de commerce, a attiré dernièrement l'attention de nos concitoyens et surtout de nos commissionnaires en marchandises.

Une expédition de caisses, contenant des machines à coudre, avait eu lieu d'Angleterre pour la France ; un certificat, constatant que ces objets étaient d'origine anglaise, avait été présenté au vice-consul français à Folkestone, lequel n'avait pu que le viser comme il le fait chaque jour pour une foule de déclarations qui sont soumises à sa signature. Notre douane, à la vue de ces caisses, a constaté que le certificat d'origine était faux.

Devant M. le juge de paix où l'affaire a d'abord été portée, et ensuite devant le tribunal civil, le commissionnaire transitaire de notre ville a prétendu que la signature de notre consul était fautive et que le ministère public a répondu que le consul, dépourvu de moyens de contrôle suffisants, ne pouvait que constater en quelque sorte les déclarations qui lui étaient faites, et que l'administration conservait toujours le droit de vérifier l'exactitude des certificats.

En effet, si le visa d'un consul, hors d'état de s'assurer de la provenance exacte de toutes les marchandises, devait faire foi, il arriverait que des articles provenant d'Etats avec lesquels nous n'avons pas de traités, profiteraient journellement, en passant par l'Angleterre, de notre convention avec cette dernière puissance, et bénéficieraient de nos tarifs sans nous accorder la réciprocité.

Le tribunal civil, comme la justice de paix, adoptant ces motifs, a maintenu la saisie, et renvoyé les objets devant la

commission du ministère de l'intérieur chargée de statuer sur les contestations auxquelles donnent lieu les certificats d'origine.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie.

Lundi 31 mars, à 7 h. 1/4 du soir.
de chimie.

Découverte du chlore. — Sa préparation dans les laboratoires et les fabriques. — Propriétés physiques et chimiques du chlore.

Cours public de Physique.

Mercredi 2 avril, 7 h. 1/4 du soir.

Différentes échelles thermométriques ; Déplacement du zéro dans les thermomètres ; Limite de l'emploi du thermomètre à mercure ;

Thermomètre à alcool — sa construction ; Sensibilité des thermomètres à liquide ; Thermomètre à maxima ; Thermomètre à minima.

On écrit de Rouen, le 22 mars :

Nous n'avons pas de mieux à vous annoncer cette semaine ; la position ne s'améliore pas et nous restons sans affaires avec des prix tendant à la baisse.

Nos filateurs sont obligés de faire des concessions.
Le calicot, compte 30, est toujours délaissé.

Il s'est fait très peu d'indienne en Rouennerie malgré des prix très dévalués, à cause pour nos fabricants d'ordures et de déchets.

Pour toute la chronique locale, voir le Journal.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 26 et le 27 mars 1862.
4 1/2 au compt. 97.80 97.50
3 % au compt. 69.85 69.50
Banque 3400 3400
Oblig. du tr. 457.50 457.50

Tribunaux.

La cour de Bordeaux vient de rendre un arrêt qui intéresse essentiellement le commerce en général et la classe si nombreuse des commis-voyageurs en particulier.

Elle a décidé que dans le cas où un colis, dans l'espèce, une caisse d'échantillons, confiée à un chemin de fer par un commis-voyageur, comme bagage l'accompagnant, vient à s'égarer pendant le trajet et n'est retrouvée qu'après un certain temps, la Compagnie est passible de dommages-intérêts, encore bien que ni la qualité ni le contenu de la caisse n'aient été déclarés. La déclaration est nécessaire pour les valeurs précieuses, afin d'en obtenir le remboursement en cas de perte, mais non pour rendre responsable la Compagnie, en cas de retard.

FAITS DIVERS.

Une scène touchante vient de se passer au quatrième étage d'une modeste maison de la rue Rochechouart, à Paris, dans un appartement occupé par une pauvre veuve septuagénaire, Mme D...

Mme D... a vécu autrefois dans l'aisance, mais elle a perdu sa fortune à la suite de spéculations malheureuses. Son mari a été tué en 1832 dans les rangs de la garde nationale, en combattant l'insurrection des 5 et 6 juin. L'unique enfant de son mariage, un fils qu'elle adorait, avait disparu quatre ou cinq années avant la mort de son père.

La pauvre vieille vivait d'une petite rente que lui payait son frère, un peu plus

d'Oviédo. Le traitement était superbe pour un jeune homme, et tout lui promettait une vie active et agréable. Mais il ne songeait pas sans tristesse à quitter son pays et les objets de ses affections.

Quand un ami est heureux, se réjouir de sa joie ; quand il souffre, s'affliger de son chagrin, c'est la meilleure manière de lui témoigner notre attachement et de captiver son cœur. Clotilde pourtant ne songeait point à cela quand elle montrait à Albert un intérêt si vif pour tout ce qui le concernait. C'était à son insu qu'elle laissait éclater sa sympathie sur son visage et dans ses paroles. Mais lui, quel charme n'éprouvait-il pas à voir se refléter sur son front les émotions diverses qu'il exprimait, à entendre ses naïves exclamations de regret et de contentement !

« Et quand vous installez-vous là-bas ? demanda-t-elle enfin d'une voix tremblante.
— Je n'entre en fonctions que vers le quinze octobre ; mais j'irai auparavant m'instruire par mes propres yeux de l'état des choses et m'entendre avec les administrateurs de la société.

— Et ce voyage est fixé... ?
— Au mois d'août. Je reviendrai ensuite dire adieu à ma patrie et à mes amis.
Une larme obscurcit son œil, et Clotilde en laissa tomber une sur son ouvrage. Il regarda Elise, mais ne put lire sur sa physionomie, car elle avait la tête penchée et paraissait absorbée tout entière dans l'assortiment des couleurs d'une rose.

Cette indifférence le blessa ; il reprit d'un ton douloureux :
« Oh ! c'est bien triste d'aller vivre seul dans un pays étranger !

— Mais on n'est pas forcé de vivre seul, dit Ernest, en portant son regard sur Clotilde, qui rougissait, un regard de douce malice.

— Qui vous empêche, dit à son tour M^{lle} Herbelin, d'épouser dans vos Asturies quelque jolie Espagnole ?

En parlant ainsi, elle observait Clotilde ; car, elle aussi, elle soupçonnait son amour. Ce moment lui apprit qu'elle ne se trompait pas ; la pauvre enfant tressaillit, et ses joues se couvrirent d'une pâleur subite, qui se dissipa aussitôt. Albert s'étant écrié vivement :

« Une Espagnole ! oh ! non, jamais !
— Pourquoi cela ? On les dit charmantes.

— Ah ! madame, si j'épousais une étrangère, je me croirais exilé tout à fait ; tandis que, si une femme de mon pays consent à me suivre, nous aurons du moins un intérieur belge et comme un parfum des bords de la Meuse.

— Oh ! c'est bien, cousin Albert, d'aimer ainsi votre patrie ! dit Clotilde avec un accent chaleureux.

— D'ailleurs, reprit-il d'une voix plus émue, pourquoi chercher si loin un bonheur qu'on trouverait peut-être tout près de soi ?

Et il fixait sur Clotilde un regard de profonde reconnaissance.

Elise n'avait pas relevé la tête ; elle s'efforçait en vain de démêler un écheveau de laine, et l'on attribuait à l'impatience seule le tremblement de sa main, si maladroitement elle cachait et brouillait tous les fils. Ouvrages à l'aiguille, riens charmants qui servent aux femmes à se donner une contenance, combien de fois ne vous ont-elles pas benis ! combien de fois n'avez-vous pas été et ne serez-vous pas leur

unique ressource dans des moments critiques !

« Que vous êtes silencieuse, cousine Elise ! dit enfin Albert d'un ton piqué.

— J'ai mal à la tête, répondit-elle sans lever les yeux.

— Vous n'y êtes pourtant point sujette, n'est-ce pas ? Vous ne vous en plaignez jamais.

— Elise sait souffrir sans se plaindre, s'écria vivement Clotilde ; elle est beaucoup plus courageuse que moi.

— Et puis, dit Elise avec nonchalance, il me prend parfois la fantaisie d'être malade. J'ai cru que cela me distrairait, aujourd'hui que je n'avais rien d'attrayant à faire.

Albert, qui savait sa visite attendue, fut surpris et blessé de ces paroles. Il ne comprenait rien à la conduite d'Elise. Elle l'accueillait cordialement, comme un ami dont la présence fait plaisir, et ensuite elle le traitait avec une froideur marquée ! Était-ce indifférence, dédain, ou simplement coquetterie ?

Il s'arrêta à cette dernière supposition, et comme rien ne lui déplaisait autant que les puerils manèges d'une coquette, il résolut de ne plus s'occuper d'Elise et de doubler, en revanche, d'attentions pour Clotilde.

Le silence régna quelques minutes ; chacun de nos quatre jeunes gens paraissait plongé dans ses réflexions, et M^{lle} Herbelin était sortie afin de donner des ordres pour le dîner.

Enfin Elise mit un terme à cette situation embarrassante.
« Qui veut m'aider ? dit-elle en montrant sa laine ; je n'en viens pas à bout.

— Moi, dit Ernest.
Il lui tendit ses deux bras en guise de

dévidoir, et elle y installa l'écheveau. Bienôt ses doigts passèrent et repassèrent le peleton dans la laine pourpre qui faisait ressortir leur blancheur. Cette occupation prêtait à des mouvements si gracieux ; la boule toujours grossissante, qu'elle avait peine à tenir et qui roulait parfois sur le parquet, attirait si bien l'attention sur la finesse et l'élegance de sa main qu'Albert sentit redoubler ses soupçons de coquetterie.

En même temps, elle plaisantait et riait beaucoup, mais son rire n'était pas franc comme à l'ordinaire. Ernest lui-même commençait à s'étonner. Quoi ! cette femme, qui lui avait paru d'abord si simple et si noble, s'abaissait-elle à de si petits moyens ?

Trop souvent une pauvre femme est mal jugée, parce que les circonstances la forcent à se montrer sous un faux jour. De crainte de trahir un secret qu'elle a intérêt à garder, elle agit contrairement aux inspirations de son cœur, et elle se fait taxer d'intentions dont elle est à cent lieues. Qui sait s'il n'en était pas ainsi pour Elise ?

« Il me semble, dit Albert, que le mal de tête vous a quittée ; vous voilà bien gaie, ma cousine !

— C'est vrai ; j'avais oublié que j'étais malade, pourquoi me le rappelez-vous ? répliqua-t-elle en riant.

— Un mal qu'on oublie à volonté n'est pas très-sérieux, et, franchement, j'aurais bien envie...

— De le traiter de caprice ?
— Ai-je dit cela ?
— Vous pouvez le dire sans m'offenser. N'ai-je pas, comme tant d'autres, le droit d'être capricieuse ?

— Oh ! plus que beaucoup d'autres, ma belle cousine, répondit ironiquement

Albert, à qui cette question, faite d'un ton altier, parut fort ridicule.

Et il se remit à causer avec Clotilde.
Après le dîner, servi à deux heures, on prit le café sous un épais bréteau de chèvre-feuille. Puis les jeunes gens proposèrent une promenade sur l'eau, et une élégante nacelle reçut notre petite société.

On remonta la Meuse jusqu'à une lieue des Charmilles, et l'on fit une longue halte dans une prairie empaillée de fleurs et semée de petits bouquets d'arbres. Elle n'était pas encore fauchée, et Clotilde, en se promenant avec Albert, cueillait des marguerites qu'ils effeuillaient ensemble, ou dont elle ornait son grand chapeau de paille. M^{lle} Herbelin, Elise et Ernest étaient assis à l'ombre d'un maronnier ; leur conversation avait pris une tournure sérieuse, et Wilner y déployait, tout naturellement et sans pretention, une intelligence remarquable et des connaissances variées. En l'écoutant avec un plaisir qui se trahissait sur son visage, Elise reprenait ce maintien digne et simple qui lui seyait bien mieux que les airs folâtres qu'elle avait adoptés pendant la promenade en bateau. Elle et sa mère causaient en foinmes du monde pleines d'esprit et de tact, moins desiruses de briller elles-mêmes que d'en fournir l'occasion à leur interlocuteur. Plus Ernest la voyait et l'entendait, plus il reconnaissait en elle une femme d'élite, plus il s'étonnait des étranges contrastes qu'il remarquait dans ses manières.

Enfin, il fallut songer au retour. Tandis que la barque descendait le fleuve, Albert, à la prière de Clotilde, chanta une barcarole, dont Ernest et les deux jeunes filles répétèrent le refrain en chœur. Le soleil se couchait ; l'air était d'une pureté, d'une